

GUIDE DES MESURES

d'urgence



Préparé par le service de sécurité
Révision septembre 2015

RÉCEPTION DE SINISTRÉS « CODE ORANGE »

URGENCE MÉDICALE « CODE BLEU » **28999**

FUGUE D'UN USAGER « CODE JAUNE »

AGRESSION OU MENACE À LA PERSONNE « CODE BLANC »

INCENDIE « CODE ROUGE »

ALERTE À LA BOMBE « CODE NOIR »

DÉVERSEMENT INTERNE MATIÈRES DANGEREUSES « CODE BRUN »

FUITE TOXIQUE EXTERNE « CODE GRIS »

ÉVACUATION « CODE VERT »

RÉCEPTION DE SINISTRÉS « CODE ORANGE »

À l'annonce du « **code orange** » le personnel :

- suspend les activités non essentielles;
- demeure attentif aux consignes.

URGENCE MÉDICALE « CODE BLEU »

Si vous trouvez une personne inconsciente :

- appeler ou demander qu'on appelle au poste « **28999** ».

La personne qui appelle :

- s'assure d'abord d'avoir une réponse de la part des soins intensifs, de la téléphoniste et de l'urgence;
- mentionne clairement qu'il s'agit d'un « **code bleu** » et indique l'endroit précis de l'événement;
- s'il y a lieu retourne auprès de la personne inconsciente;
- applique les manœuvres de réanimation (si elles lui sont connues);
- attend l'équipe d'urgence.

FUGUE D'UN USAGER « CODE JAUNE »

La personne qui constate ou soupçonne une disparition :

- communique avec la personne responsable de l'unité concernée et lui transmet toutes les informations pertinentes.

Rôle du personnel :

- dès l'annonce du « **code jaune** » le personnel de chaque unité de soins et de chaque service procède à une fouille systématique de son lieu de travail (**incluant les salles de bains, les cages d'escalier et demi paliers**);
- si l'usager est trouvé, le personnel avise la sécurité via le « **22222** »;
- le service de police est avisé par la sécurité.

AGRESSION OU MENACE À LA PERSONNE « CODE BLANC »

La personne qui est agressée ou menacée:

- prend les mesures appropriées selon la situation « **demande de l'aide, utilise des manœuvres d'esquive** »;
- tente d'aviser le service de la sécurité, via le poste « **22222** »;
- donne de l'espace à la personne afin d'éviter de se retrouver coincée;
- ne provoque ni ne confronte la personne;
- parle calmement avec le ou les agresseurs.

La personne témoin d'une agression:

- avise immédiatement la sécurité via le poste « **22222** »;
- empêche l'accès à la zone jusqu'à l'arrivée des agents;
- reste sur place pour renseigner les policiers, le cas échéant.

INCENDIE « CODE ROUGE »

La personne qui découvre un incendie :

- reste calme, ne crie pas **AU FEU**;
- éloigne toute personne en danger immédiat;
- ferme les portes et les fenêtres des locaux affectés;
- donne l'alarme immédiatement ou demande à quelqu'un d'autre de le faire. Se sert de la station manuelle la plus près;
- signale le « **22222** » ou utilise le téléphone pompier (**rouge**), se nomme, précise l'endroit exact de l'incendie, son étendue et sa nature;
- combat le feu avec les moyens disponibles (**feu mineur seulement**);
- n'essaie pas d'éteindre seule un incendie, demande l'aide d'une autre personne;
- bouche le bas des portes des locaux sinistrés avec des couvertures ou des serviettes humides.

À l'annonce « **code rouge confirmé** » le personnel :

- ferme les portes et fenêtres de son secteur;
- n'entreprend aucune activité non urgente;
- rejoint le plus rapidement possible son poste de travail habituel (**ne pas utiliser les ascenseurs, ne pas retourner dans une zone dangereuse**).

INCENDIE « CODE ROUGE » (suite)

À l'annonce « **code rouge confirmé** » le personnel :

- se rapporte à son supérieur immédiat et se rend disponible pour les opérations d'urgence;
- attend les instructions et se prépare pour l'évacuation;
- vérifie si les équipements de transport d'urgence sont bien en place (brancards, planches dorsales);
- limite les déplacements pour ne pas nuire aux opérations de combat d'incendie.

APPEL AU COLIS SUSPECT / ALERTE À LA BOMBE « CODE NOIR »

Éviter d'opérer tout appareil de télécommunication à ondes dans un rayon minimum de cinquante (50) mètres.

La personne qui découvre un colis suspect :

- **ne touche pas au colis;**
- compose le « **22222** » et avise de la situation;
- demande aux personnes environnantes de s'en éloigner;
- ouvre les portes et fenêtres du local où le colis a été découvert.

La personne qui reçoit un appel à la bombe :

- utilise la feuille de contrôle d'appel à la bombe;
- compose le « **22222** » et donne un maximum de renseignements;
- ne répand pas de rumeurs;
- se rend disponible au coordonnateur des mesures d'urgence et aux policiers;
- à la demande du gestionnaire, fouille son secteur.

Un agent de sécurité se présentera dans chaque secteur pour recevoir un compte rendu de l'opération de fouille.

DÉVERSEMENT INTERNE DE MATIÈRES DANGEREUSES « CODE BRUN »

Chaque employé doit connaître les mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite :

- savoir où se trouvent les trousse de déversement et savoir les utiliser;
- savoir où se trouvent les fiches signalétiques;
- connaître les mesures de premiers soins spécifiques aux accidents impliquant des produits dangereux.

Rôle de la personne qui constate un déversement :

- avise le service de la sécurité via le poste « **22222** »;
- avise immédiatement les personnes dans les environs;
- avise immédiatement le responsable du service;
- localise et contrôle la fuite si les conditions sont sécuritaires;
- tente d'identifier le ou les produits impliqués;
- renseigne l'officier du service de la sécurité à son arrivée sur les lieux quant à la nature du produit;
- participe, selon le cas, aux opérations de nettoyage selon les directives émises par le service des incendies.

FUITE TOXIQUE EXTERNE « CODE GRIS »

À l'annonce du « **code gris** » le personnel :

- obstrue les portes et les fenêtres et toutes les ouvertures donnant à l'extérieur (**utiliser des chiffons mouillés**) et ferme les climatiseurs de fenêtre;
- **arrête les activités dans les cuisines et les laboratoires (fermer tous les équipements);**
- évite toute flamme ou étincelle;
- reste éloigné des fenêtres;
- en cas de picotements ou d'odeurs fortes, respire à travers une pièce de tissu mouillé.

ÉVACUATION « CODE VERT »

À l'annonce « **code vert** » on indiquera le secteur à évacuer et le secteur où les occupants doivent être déplacés.

Lorsque le « **code vert** » est annoncé :

- le personnel infirmier enclenche la procédure d'évacuation des usagers;
- tout autre employé disponible attend les consignes afin de participer à l'opération d'évacuation.

Principes généraux :

- seule le directeur général ou l'un de ses représentants ainsi que le directeur du service des incendies peuvent ordonner une évacuation partielle ou générale;
- les méthodes d'évacuation peuvent varier en fonction de l'urgence et du type de sinistre;
- deux inspections consécutives seront faites dans le but de s'assurer que tous les occupants ont été évacués;
- les chambres évacuées seront identifiées en mettant un oreiller debout contre la porte du côté corridor;
- chaque responsable de service verra à faire fermer les appareils en marche;
- dans les corridors et les escaliers, circuler toujours à droite;
- les visiteurs sur les lieux au moment du sinistre seront priés de quitter à moins qu'ils ne puissent être employés comme bénévoles. Aucune visite ne sera permise jusqu'à ce que la situation ne redevienne normale.

En cas d'incendie :

- l'évacuation horizontale doit être exploitée au maximum avant que tout mouvement d'évacuation verticale ne soit mis en branle :
 - l'évacuation horizontale demande le retrait des personnes d'une zone perturbée et leur transfert dans une zone sécuritaire située au même niveau (**de l'autre côté des portes coupe-feu**);
 - l'évacuation verticale commande le retrait des personnes d'une zone perturbée et leur transfert dans une zone située à un niveau différent.
- dans une zone sinistrée, on commence d'abord par l'évacuation des patients et du personnel du voisinage immédiat du désastre ainsi que les autres du même étage. Au besoin, on évacue les autres étages en commençant par les étages supérieurs;
- **ne jamais utiliser les ascenseurs.**